

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_034_A | Histoire de la folie, préparatifs \[A\]](#)[CollectionBoite_034_A-1-chem | Vie des hommes infâmes \[annotation de D. Defert ?\]](#) Item [Les insensés sont mieux aux Petites-Maisons qu'à Bicêtre](#)

Les insensés sont mieux aux Petites-Maisons qu'à Bicêtre

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Cote**b034_A_f0038**

Source**Boite_034_A-1-chem | Vie des hommes infâmes [annotation de D. Defert ?]**

Langue**Français**

Type**FicheLecture**

Relation**Numérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730**

Références éditoriales

Éditeur**équipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).**

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 30/11/2020 Dernière modification le 23/04/2021

37

Les indiens sont mieux aux Peches-
maisons qu'à Bicêtre.

L'économiste du Bicêtre (entre J. de Fleury
le 14^{er} 1746., a rapporté l'intérêt qu'un
en a eu de l'Hôtel 4.

" Il faut de nécessité qu'il y ait un
docteur de l'art à un corps d'indiens, et
malheureusement le nombre en est si grand
qu'il en est obligé de le mettre au secret si on
en a besoin ... Tant qu'il y en a et est
on ne peut pas espérer qu'il y en ait jamais
eu un ; au contraire il y en a une et
est capable de porter son indigénité et de
se rendre inutile ; car Peches maisons
ont mieux logé, nourri et nourri, il y a une
et d'espérance. "

J. de Fleury 1238. fol 60



113
78

Le 10 Mars 1944, à Paris, 11 rue de la Harpe
Monsieur le Ministre,
J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint
un rapport sur les travaux effectués
par le Service des Archives de la Préfecture de la Seine
au cours de l'année 1943. Ce rapport est
divisé en deux parties : la première
contient les renseignements généraux
sur l'organisation du Service et sur
les travaux effectués ; la seconde
partie est consacrée à l'examen
des travaux effectués par les
archivistes de la Préfecture de la Seine
au cours de l'année 1943. Je vous prie
d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance
de ma haute considération.

Le 10 Mars 1944. J. B. B.